

**FOURNIR LES PIÈCES COCHÉES**  
**POUR ÉTABLIR UN PASSEPORT ET/OU CARTE D'IDENTITÉ**

- Pré-demande en ligne - <https://passeport.ants.gouv.fr>** (rubrique vos démarches). *Si nécessaire, achat des timbres directement via le site*
- IMPRIMER LE RECAPITULATIF OU NOTER LE NUMERO DE LA DEMANDE (chiffres et lettres) AFIN DE LE COMMUNIQUER A LA MAIRIE**
  
- CARTE D'IDENTITÉ** (si périmée depuis 2014 : valable 5 ans en France sauf si carte établie étant mineur)
- EN CAS DE VOYAGE DANS UN PAYS EUROPEEN FOURNIR ATTESTATION SUR L'HONNEUR OU PREUVE DU VOYAGE
  
- ACTE DE NAISSANCE** (si titre périmé de plus de 5 ans ou pour les premières demandes) : COPIE INTEGRALE DE MOINS DE 3 MOIS (Mairie de naissance)
  
- LA PLANCHE PHOTO ENTIERE DATEE DE MOINS DE 6 MOIS CONFORME A LA NORME** de préférence chez le photographe
  
- 1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 3 MOIS** (original) : dernière facture EDF avec échéancier ou facture de téléphone, dernier avis d'imposition  
Pour les pertes, vols et premières demandes, fournir obligatoirement l'avis d'imposition
- si vous êtes hébergés** : fournir un justificatif de domicile de l'hébergeant + copie de sa carte d'identité + une attestation sur l'honneur prouvant qu'il vous héberge
  
- COPIE ET ORIGINAL DU LIVRET DE FAMILLE POUR LES MINEURS** + ORIGINAL DES CARTES D'IDENTITÉ DES 2 PARENTS
- EN CAS DE SEPARATION**, ORIGINAL DU JUGEMENT COMPLET
  
- EN CAS DE GARDE ALTERNEE** : original du jugement + les 2 adresses sur le dossier + originaux des cartes d'identité des 2 parents + justificatif de domicile des 2 parents (originaux)
  
- GARDE ALTERNEE SANS JUGEMENT** : fournir une attestation sur l'honneur des 2 parents attestant l'entente sur la garde alternée sans jugement + les 2 adresses sur le dossier + originaux des cartes d'identité des 2 parents + justificatif de domicile des 2 parents (originaux)
  
- DECLARATION DE PERTE** (sur internet CERFA n° 14011\*02) DECLARATION DE VOL (gendarmerie)
- TIMBRES FISCAUX A 25 €** POUR LES PERTES OU VOL DE CARTES D'IDENTITÉ (sur internet lors de la pré-demande)
  
- ANCIEN PASSEPORT** et sa photocopie
- TIMBRES FISCAUX** (sur internet lors de la pré-demande) : **MOINS DE 15 ANS 17€, 15 A 17 ANS 42€, MAJEURS 86€** (titre valable 5 ans pour les mineurs, 10 ans pour les majeurs)
  
- ACTE DE DECES DU CONJOINT** POUR LES PERSONNES VEUVES
  
- EN CAS DE **DIVORCE**, POUR UNE FEMME QUI SOUHAITE CONSERVER SON NOM D'EPOUSE, FOURNIR LE JUGEMENT INDIQUANT QUE L'EX CONJOINT L'AUTORISE A CONSERVER SON NOM
  
- EMPREINTES A PARTIR DE 12 ANS AU DEPOT DE LA CARTE D'IDENTITÉ - EMPREINTES A PARTIR DE 12 ANS AU DEPOT ET AU RETRAIT DU PASSEPORT**  
PRESENCE OBLIGATOIRE DES MINEURS DE MOINS DE 12 ANS AU DEPOT DU DOSSIER

**POUR DEPOSER LA DEMANDE ET RETIRER VOTRE TITRE A ST CERE, VEUILLEZ OBLIGATOIREMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS AU 05.65.10.01.10**